

Avis public aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité de Lac-des-Écorces District #5

Date du scrutin: 26 mars 2023

Par cet avis public, Mme Pascale Duquette, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

- 1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 12 mois le 31 janvier 2023.
- 2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 31 janvier 2023. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé(e) de vos droits électoraux à cette date.
- 3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis sur le site internet de la municipalité <u>www.lacdesecorces.ca</u> sous l'onglet « Élection » et « Personnes non domiciliées » ou en communiquant avec la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

- **4.** Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 10 mars 2023.
 - La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente ou le président d'élection.
- 5. Vous avez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance. Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente ou au président d'élection au plus tard le 10 mars 2023 (vous pouvez remplir la section appropriée du formulaire vous permettant d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale (voir point 3.). Votre demande sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée.

COORDONNÉES DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Mme Pascale Duquette 672, boul. Saint-François, Lac-des-Écorces, Québec JOW 1HO 819 585-4600, poste 222

Donné à Lac-des-Écorces, le 14 février 2023

Pascale Duquette Présidente d'élection